

LE PRINTEMPS ARRIVE...

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers confrères,

Lors de l'assemblée générale du 14 novembre 2016 à Liège, les bâtonniers ont approuvé à l'unanimité la **déclaration de politique générale « faire et devenir : 2016-2019 »**, que leur avait présentée notre conseil d'administration.

Parmi nos **10 priorités**, j'en relève deux :



« *Participer à la mise en œuvre effective de l'informatisation de la justice et au développement d'une justice du XXI^{ème} siècle et offrir de nouveaux services au bénéfice de la profession notamment en matière informatique* ».

Nous avons convoqué cette semaine une assemblée générale plénière au Palais du verre de Charleroi pour faire le point sur nos chantiers en matière informatique initiés par Patrick Henry et réinventer notre avenir.

Que peut-on en retenir ?

1. Des résultats concrets sont annoncés endéans les deux saisons : le printemps arrive...

Cent projets informatiques sont en cours de développement pour refaire l'informatique des 12 barreaux et de notre Ordre ainsi que de la justice, (registre central de l'insolvabilité, e-Deposit, e-Payment, e-Box, recherches d'avocats en Europe, sites Internet, registre central de l'aide juridique...).

D'ici Pâques 2017, plusieurs produits devraient être mis à votre disposition : la carte professionnelle (le prototype sera présenté lors de la journée **électrochoc numérique** du 15 décembre 2016), la « digital platform for attorneys » (DPA) accessible par la carte d'avocats qui donnera accès entre autres à tous les services du SPF Justice.

AVOCATS.BE montrera qu'il est une valeur ajoutée pour le barreau et les justiciables.

2. N'ayons pas peur !

Les nouveaux produits et services informatiques apporteront un gain de productivité pour chaque avocat et une meilleure compétitivité pour les Ordres (LGO) et pour chacun d'entre nous.

En investissant dans le numérique, c'est aussi une manière de surmonter nos périls et nos peurs. Cela va embarquer le barreau et éviter de voir plusieurs avocats débarqués du marché. Le chantier numérique est un véhicule fédérateur. C'est le nouvel excitant des temps modernes de notre profession.

3. Tous les projets en cours sont complexes. Cela implique des compétences particulières et des ressources humaines et financières. Si nous devons appliquer les chiffres renseignés par les professionnels de la matière (1 % de base des utilisateurs), on devrait pouvoir disposer de 80 informaticiens dans les années qui viennent. Avec nos deux informaticiens, nous sommes encore actuellement loin du compte...

À titre indicatif, les notaires, qui sont 10 fois moins nombreux que nous, disposent actuellement de plus de 100 collaborateurs en matière informatique. L'O.V.B. en dispose déjà d'une dizaine.

4. L'informatique est un trait d'union formidable avec nos amis néerlandophones. Plusieurs projets sont nécessairement développés en commun (informatisation de la justice, carte professionnelle, BAJ, Salduz ...).

Nous avons décidé de créer un organe commun : la DPA.

La collaboration entre les deux Ordres communautaires est excellente et je ne peux que m'en réjouir.

5. Dans tous ces projets informatiques, les Ordres communautaires restent maîtres des sources et des données des avocats. Ils agissent sous la responsabilité et l'initiative des barreaux qui gardent la maîtrise des listes et des tableaux. Nous avons veillé à sauvegarder l'indépendance de nos institutions.

6. Les cartes professionnelles devraient être disponibles dans le courant du premier trimestre 2017. Elles devraient permettre d'avoir accès aux services et aux bâtiments sécurisés. Il y aura des cartes avocats et des cartes collaborateurs. Ces cartes seront sécurisées, ce qui suppose une identification et une délivrance individuelle. Un service « card stop » sera créé.

Les cartes professionnelles sont un vecteur identitaire et d'adhésion au projet commun pour chacun d'entre nous.

7. Les développements informatiques qui sont en route devront surmonter quatre défis : la pérennité des services, la technicité des solutions (Phenix et Cheops sont encore dans la tête de tous les acteurs de justice), le financement (même si plusieurs nouveaux services seront productifs de redevances) et le timing.

Nous savons tous qu'avec l'informatique, les délais ne sont souvent qu'indicatifs et les bugs ne sont jamais à exclure.

Nous faisons l'impossible pour que cette nouvelle mission confiée à notre institution soit une grande réussite.

D'autres projets sont aussi sur la table tel que le recours à l'intelligence artificielle et à big data pour la gestion de l'information.

Je voudrais remercier tout particulièrement Maître Jean-Louis Joris, administrateur, et Monsieur Philippe Dhondt, informaticien, de toute l'énergie qu'ils consacrent à nos projets et à l'organisation de l'assemblée générale plénière qui s'est tenue à Charleroi, grâce à l'accueil chaleureux de son bâtonnier Maître Alexandre Gillain.

Votre dévoué,

JEAN-PIERRE BUYLE • PRÉSIDENT
president@avocats.be